

Conseil municipal
du 21 octobre 2022



Ville de
Saint-Dié-des-Vosges

Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

DONNEES MACRO ECONOMIQUES

Contexte national et international

Le contexte international reste largement instable et incertain pour les mois à venir : poursuite de la guerre russe en Ukraine, poussées inflationnistes, problématique d'approvisionnement en gaz, persistance des confinements en Chine, sécheresse, résurgence périodique de l'épidémie de COVID...

Autant de facteurs qui rendent les projections difficiles pour les 18 prochains mois. Pour autant, l'orientation de certains indicateurs macroéconomiques permettent d'anticiper les évolutions à venir pour les collectivités avec notamment :

- Une inflation généralisée qui va peser sur les charges, et particulièrement sur le coût de l'énergie ;
- Une hausse des salaires ;
- Une hausse des taux directeurs qui va se répercuter sur le coût des emprunts à venir et sur le coût d'une partie de la dette indexée actuelle ;
- Un ralentissement de la consommation des ménages et des investissements des entreprises qui va entraîner une diminution de la croissance, voire une récession, et une hausse du chômage ;

L'ampleur des mouvements et des chocs à venir va dépendre en partie de la capacité de la puissance publique à répondre à ces enjeux : remise en service du parc nucléaire, capacité à substituer d'autres sources d'énergie au gaz russe, soutien aux ménages via des dispositifs tels que le bouclier tarifaire, etc...

Si l'économie française semble encaisser globalement plutôt bien les turbulences de l'année 2022, portée par son fort redémarrage post-covid, l'année 2023 devrait être marquée par un net ralentissement. La reprise économique viendrait dès 2024, mais les projections à cette échéance restent à prendre avec prudence.

Croissance

Selon les dernières estimations de la Banque de France et de l'Insee, le PIB de la France devrait progresser de 0,5 % en 2023, après une hausse estimée à 2,6 % cette année. Le niveau d'incertitudes liées à la guerre en Ukraine et à la crise énergétique reste très élevé.

Le pays pourrait traverser une brève période de récession (fin 2022 et début 2023), limitée et temporaire.

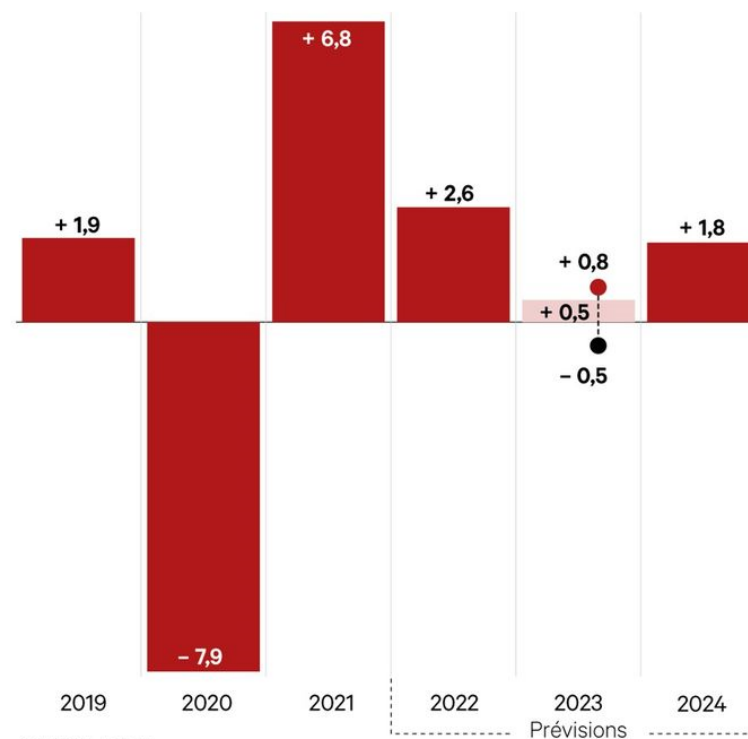
La Banque centrale s'attend donc à un scénario plus pessimiste que celui envisagé par l'exécutif, même si elle considère que l'économie française est bien positionnée pour traverser la crise énergétique.

Le retour de l'expansion économique est envisagé dès 2024 avec une croissance à 1,8 %.

Les projections économiques de la Banque de France sur la croissance

Taux de croissance annuelle du PIB réel, en %

■ Scénario central ●---● Fourchette maximale et minimale

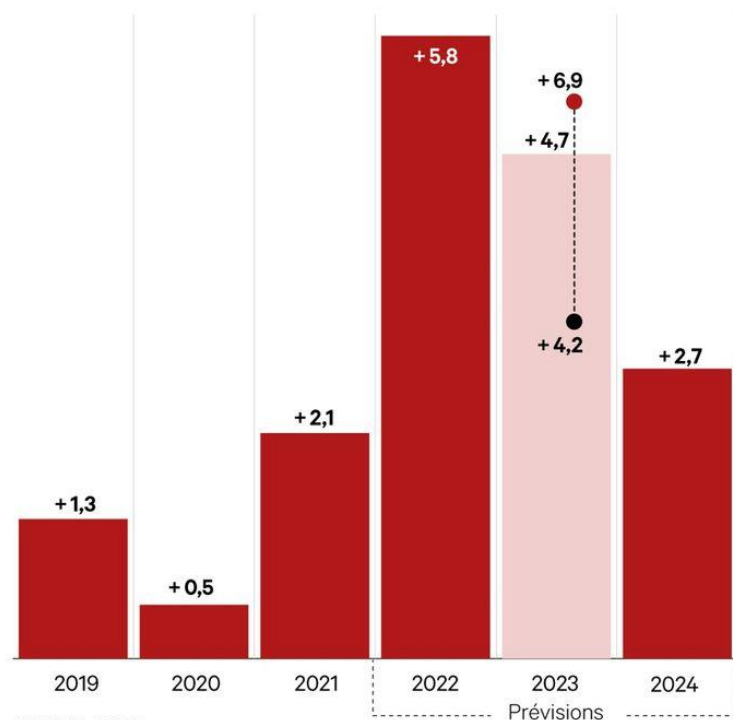


Inflation

Les projections économiques de la Banque de France sur l'IPCH

Taux de croissance annuelle, en %

■ Scénario central ●---● Fourchette maximale et minimale



L'inflation serait comprise l'an prochain entre 4,2 % et 6,9 % mesurée par l'indice harmonisé IPCH. Le scénario préférentiel retient une hypothèse de 4,7 % en moyenne sur l'année 2023.

La vitesse de repli de l'inflation va dépendre du marché de l'énergie. Quoiqu'il en soit, un retour vers les 2 % visés par la Banque centrale n'est pas attendu avant la fin 2024. De fait, la hausse des prix de l'alimentation et des produits manufacturés va demeurer élevée l'an prochain du fait de la diffusion de la flambée des coûts. L'augmentation des prix des services sera entretenue par la progression des salaires.

Grâce à l'intervention publique, l'inflation serait toutefois un peu moins forte que celle constatée chez nos voisins européens.

Alors que l'exécutif a mobilisé d'importants moyens pour protéger les Français de l'explosion des cours de l'énergie, les tensions vont apparaître sur un autre front : la flambée des prix des produits alimentaires, avec une hausse attendue en décembre 2022 de près de 12 %, en glissement annuel contre 7,7 % au mois d'août.

En 2024, dans un contexte d'accalmie sur les prix des matières premières énergétiques et alimentaires, l'inflation totale se replierait à 2,7 % en moyenne annuelle.

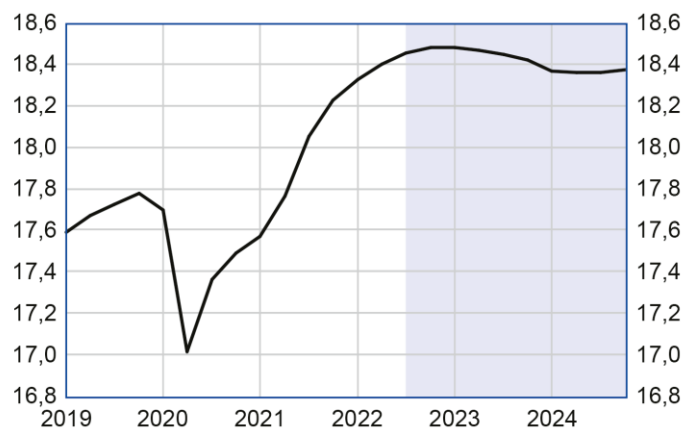
Emploi, chômage, pouvoir d'achat

Après avoir atteint un point bas début 2022, le taux de chômage est resté à un niveau historiquement faible (7,4 %) et l'emploi salarié a atteint un niveau nettement supérieur à avant la crise sanitaire (+ 620 000).

Toutefois, l'emploi salarié marchand commencerait à fléchir début 2023, sous l'effet du ralentissement de l'activité. Avec de moindres créations d'emplois en 2023, malgré un net ralentissement de la croissance de la population active, le taux de chômage remonterait un peu pour se stabiliser au voisinage de 8 % en 2024, un niveau toujours en deçà de son niveau de 2019.

Emplois salariés marchands

(en millions, France entière)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté.

Taux de chômage

(au sens du BIT, en % de la population active, France entière)



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2022, projections Banque de France sur fond bleuté.

Côté pouvoir d'achat, la Banque de France anticipe une hausse du salaire moyen par tête de 5,5 % l'an prochain, après 5,4 % en 2022. Après un recul de 0,5 % cette année, le pouvoir d'achat par habitant se stabiliserait en 2023 malgré le contexte d'inflation élevée, soutenu par le dynamisme salarial (hausse du Smic et du point d'indice des fonctionnaires), la revalorisation des prestations sociales et la baisse des prélèvements (taxe d'habitation, redevance audiovisuelle).

Le Projet de Loi de Finances 2023

Le PLF 2023 a été présenté le 26 septembre dernier. Le contenu de ce PLF semble marquer la fin du quoi qu'il en coûte, au profit de dispositifs d'aides plus ciblés, l'état des comptes publics ne permettant pas de maintenir un interventionnisme aussi généralisé.

Les collectivités y sont invitées à participer à l'effort de redressement des finances puisqu'il leur est demandé de réduire leurs dépenses de 0,3%.

Côté fiscalité, la disparition de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) semble actée : après avoir été réduite de 50 % en 2021, le solde sera supprimé par moitié en 2023 et 2024. Les modalités de compensation restent un sujet de discussion : pour le bloc communal, il est envisagé de la remplacer par une fraction de TVA. Cette évolution concernera la Communauté d'Agglomération.

La revalorisation des bases locatives devrait suivre les règles habituelles à savoir une indexation sur l'inflation constatée au mois de novembre. Elle pourrait atteindre 7 à 8 % ce qui entraînerait un surcroît de recettes conséquent pour les collectivités tout en pesant de manière significative sur les ménages (foncier bâti, TEOM) et les acteurs économiques (CFE, foncier). Le gouvernement pourrait être tenté de plafonner cette révision des bases, mais une telle décision serait lourde de conséquences pour les finances des collectivités.

Les dotations de l'Etat devraient être stables en 2023, ce qui est la règle depuis 2017. Cette stabilité va toutefois correspondre à une diminution en valeur, dans un contexte d'inflation élevée.

Côté soutien à l'investissement, l'accent est mis sur le « fonds vert » dont la dotation est annoncée à 1,5 milliard d'euros. Ce fonds va agglomérer 600 millions d'euros de dispositifs existants et 900 millions de nouveaux crédits. Les projets éligibles restent à définir mais devraient répondre aux problématiques de sobriété énergétique et foncière, de protection de la ressource en eau et de la biodiversité, etc.

Contexte local

En l'absence de transferts de compétence ou de mutualisations programmés en 2023, le périmètre des activités portées par la Ville restera sensiblement le même. Le budget annexe forêts va être clôturé au 31/12/2022, et les charges et produits qui le composent, réintégrés dans le budget principal.

Les charges générales seront impactées par l'inflation (fournitures, services, énergie). Le coût de la dette sera également en hausse puisqu'une partie de la dette est adossée à des parités de monnaies qui évoluent défavorablement, ou à l'inflation. La masse salariale va continuer à subir la pression du relèvement trimestriel automatique du SMIC ainsi que la hausse de la valeur du point d'indice appliquée en juillet 2022.

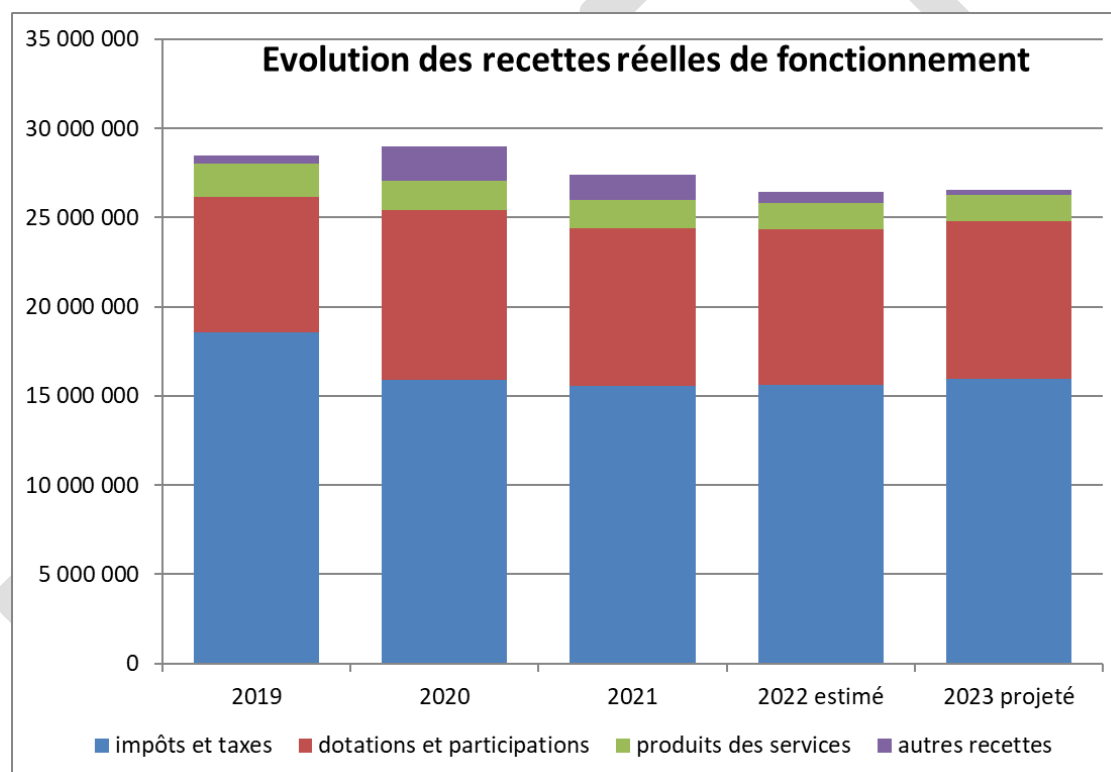
BUDGET PRINCIPAL

A/ Les orientations budgétaires

1/ Section de fonctionnement

1.1/ Les recettes de fonctionnement du budget 2023

Les recettes réelles de fonctionnement sont attendues à 26,55 millions d'euros en 2023 en légère hausse par rapport à 2022 (26,42 M€).



La hausse de recettes fiscales en 2023 (+ 360 000 euros) serait en grande partie effacée par la baisse des produits exceptionnels perçus en 2022 (- 275 000 euros) :

	2019	2020	2021	2022 estimé	2023 projeté
impôts et taxes	18 543 954	15 895 274	15 571 677	15 630 000	15 988 150
dotations et participations	7 644 425	9 517 018	8 834 248	8 700 000	8 786 660
produits des services	1 866 360	1 629 943	1 563 208	1 480 000	1 473 700
autres recettes	431 209	1 949 317	1 447 880	610 000	299 550
	28 485 949	28 991 551	27 417 013	26 420 000	26 548 060

a/ Les concours financiers de l'Etat

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) serait quasi stable en 2023 : les hausses de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) et de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) compensant la baisse de la Dotation Forfaitaire (DF). L'ensemble représente une recette de plus de 5,9 millions d'euros.

	Titre 2019	Titre 2020	Titre 2021	Estimé 2022	Projeté 2023
Dotation forfaitaire	1 733 357	1 651 993	1 647 123	1 629 275	1 576 000
DSU	3 368 654	3 477 340	3 574 544	3 676 338	3 712 760
DNP	447 536	465 486	530 642	616 830	622 900
Total DGF	5 549 547	5 594 819	5 752 309	5 922 443	5 911 660

Les compensations versées par l'Etat pour compenser ses décisions d'exonérations de fiscalité locale sont attendues à 887 000 euros en 2023 contre 939 000 euros en 2022. Ces enveloppes sont régulièrement écartées lors du vote des différentes Lois de Finances.

Le FNGIR, fonds national de garantie individuelle des ressources, est une recette stable à 674 300 euros.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est un fonds dont le produit est réparti entre l'intercommunalité et les communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscale du territoire (CIF). La Ville table sur 306 850 euros de recettes en 2023, en léger repli par rapport à 2022 (323 316 euros).

b/ Fiscalité directe locale :

Les taux du bloc communal (Ville + intercommunalité) sont inchangés à Saint-Dié-des-Vosges depuis 2014.

La principale ressource provient des taxes foncières (sur les propriétés bâties et non bâties) et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants. Ces recettes fiscales évoluent essentiellement sous l'effet conjugué de :

- La variation des bases physiques (extensions, créations, démolitions)
- La revalorisation automatique des bases en Loi de Finance, alignée sur l'inflation constatée en novembre

La Ville est partie sur une évolution prudente de + 3 % en 2023 soit un produit attendu de 13 930 000 euros. Comme évoqué précédemment, la hausse pourrait être nettement plus conséquente (7 à 8 %) mais le gouvernement pourrait être tenté par un plafonnement de la hausse.

Les autres recettes fiscales sont composées principalement de

- La taxe sur la consommation finale d'électricité qui devrait être quasi stable à 425 000 euros ;
- La taxe locale sur la publicité extérieure, stable également : 170 000 euros ;
- Et les droits de mutation et de publicité foncière. Ils sont attendus en baisse (445 000 euros contre 480 000 euros) compte tenu des difficultés du marché immobilier (accès au crédit, attentisme des clients) et au vu de la réforme de la collecte de cette taxe par l'Etat dont la mise en œuvre pourrait retarder l'encaissement de certains produits.

c / Les autres recettes

Produits de services et du domaine (chapitre 70)

Il s'agit en grande partie de refacturations de salaires et de charges (fluides, fournitures, véhicules) entre collectivité (CCAS, Communauté d'Agglomération) ou entre budgets. Ces écritures représentent une recette de l'ordre de 750 000 euros.

D'autres produits sont tirés de l'occupation du domaine public : forfait et redevance de stationnement, droits de place, concessions dans les cimetières, etc.

Les autres recettes sont perçues sur les usagers des services.

L'ensemble de ces recettes devrait approcher les 1,5 millions d'euros en 2023, soit un niveau proche de 2022, l'ensemble étant peu sensible à la conjoncture.

Autres produits de gestion courante (chapitre 75)

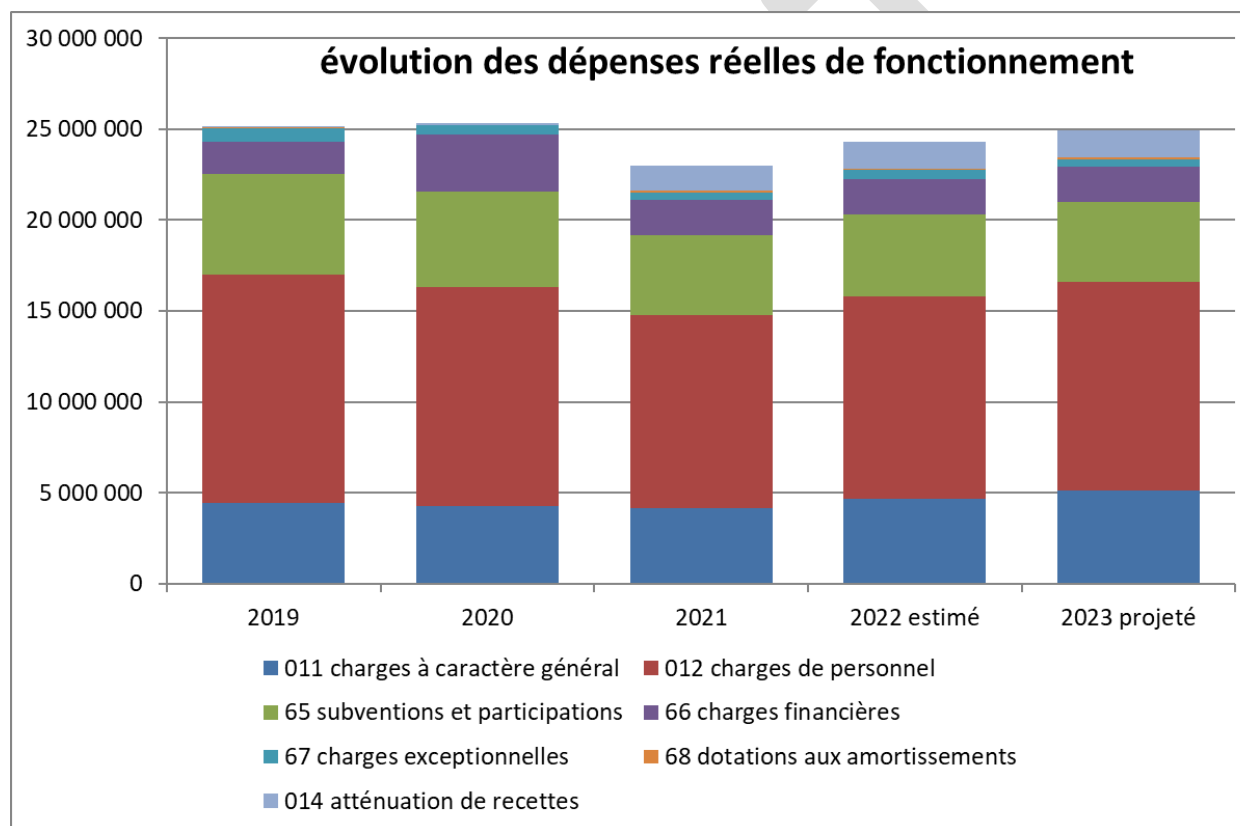
Ces recettes proviennent essentiellement de loyers perçus sur les occupants. Le produit attendu devrait être stable, autour de 110 000 euros.

Les produits financiers (chapitre 76)

La ville se fait rembourser environ 100 000 euros au titre des intérêts d'emprunts eau et assainissement par la Communauté d'Agglomération.

1.2/ Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement sont attendues en hausse à 24,93 millions d'euros en 2023, contre 24,30 millions d'euros en 2022 (21,99 millions d'euros en 2021). Cette hausse sensible de près de 2 millions d'euros en 2 ans marque une vraie rupture de tendance et permet de prendre la mesure de l'impact du contexte actuel sur les finances locales.



Les charges à caractère général

Si l'ensemble des dépenses courantes de la collectivité va subir la pression de l'inflation, certaines dépenses seront impactées de manière significative : c'est le cas des dépenses énergétiques qui sont attendues à nouveau en très forte hausse en 2023.

Selon nos projections, le surcoût 2022 pour la Ville devrait être de plus de 530 000 euros, et de 200 à 300 000 euros en 2023.

	2021	2022 estimé	2023 projeté
compte 60611 - eau et assainissement	53 978 €	55 000 €	58 000 €
compte 60612 - énergie électricité	503 543 €	650 000 €	673 000 €
compte 60613 - chauffage urbain	815 423 €	1 200 000 €	1 413 000 €
	1 372 944 €	1 905 000 €	2 144 000 €
	Surcoût N/N-1	532 056 €	239 000 €

Pour compenser ces hausses massives, la collectivité va poursuivre ses efforts de maîtrise des consommations en relançant un contrat de performance énergétique, et en travaillant à l'optimisation du réseau de chaleur avec son prestataire (DALKIA).

L'ensemble des dépenses de ce chapitre devrait approcher les 5,1 millions d'euros.

Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel 2022 devraient atteindre 11,1 millions d'euros, contre 10,61 millions d'euros en 2021.

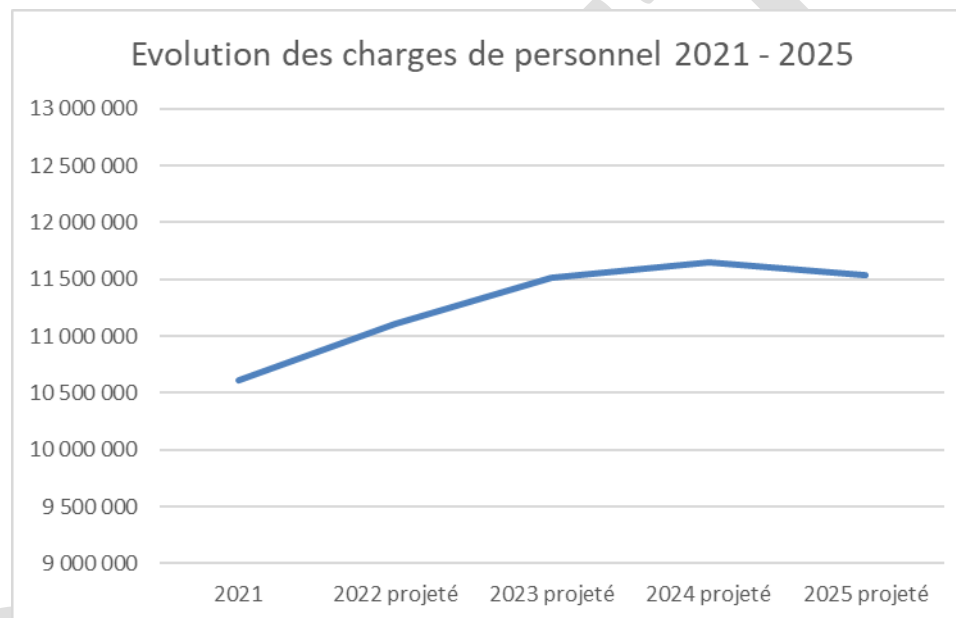
Une partie de la hausse avait été anticipée puisqu'elle correspond à la réintégration du personnel de la Caisse Des Ecoles (CDE) dans le budget principal de la Ville, hausse compensée par la réduction de la subvention versée à la CDE.

En revanche, la collectivité a dû couvrir différentes évolutions qui ne pouvaient être anticipées lors du vote du budget :

- L'instauration d'une prime inflation
- L'augmentation de la valeur du pont d'indice au 1^{er} juillet 2022 : + 3.5 %. La valeur du point n'avait pas évolué depuis le 1^{er} février 2017.
- 3 revalorisations du SMIC qui entraînent une revalorisation automatique de certains salaires de la Fonction Publique.

L'année 2023 devrait se poursuivre sur la même dynamique avec la revalorisation de la valeur du point d'indice qui s'appliquera en année pleine, de nouvelles hausses du SMIC et des revalorisations de certaines grilles indiciaires de catégorie B.

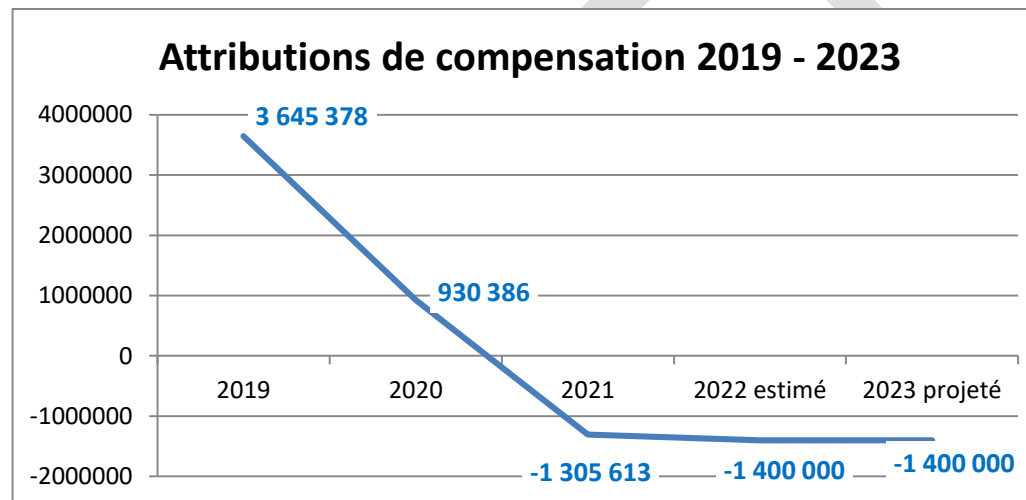
Avec le ralentissement de l'inflation attendu en 2024, la courbe devrait progressivement se stabiliser pour diminuer à nouveau à partir de 2025, sous l'effet des nombreux départs en retraite attendus.



Les atténuations de produits (chapitre 014)

Ce chapitre regroupe essentiellement les attributions de compensation (AC) négatives, donc versées par la Ville à la Communauté d'Agglomération.

En l'absence de mouvements significatifs (transferts ou mutualisations) entre la ville et la Communauté d'Agglomération, le niveau des AC devrait être stable : autour de -1,4 millions d'euros (+ 8,58 M€ en 2014).



Leur évolution future dépendra principalement de la poursuite des transferts de compétences.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) – les subventions

4,4 à 4,5 millions d'euros de crédits sont ouverts dans ce chapitre.

La principale dépense correspond à la subvention d'équilibre versée au Budget annexe BIC afin de couvrir les pertes d'exploitation du centre aqua ludique AQUANOVA. Cette subvention est estimée à près d'1,7 million d'euros en 2023, en hausse là encore pour cause de flambée de l'énergie.

La subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), après avoir été réévaluée à 1,1 million d'euros en 2022, devrait être stable en 2023, de même que celle allouée à la Caisse des Ecoles (CDE).

Les subventions versées aux écoles privées sous contrat et aux associations ne connaîtront pas d'évolutions significatives.

Les frais financiers, les dépenses exceptionnelles et les provisions

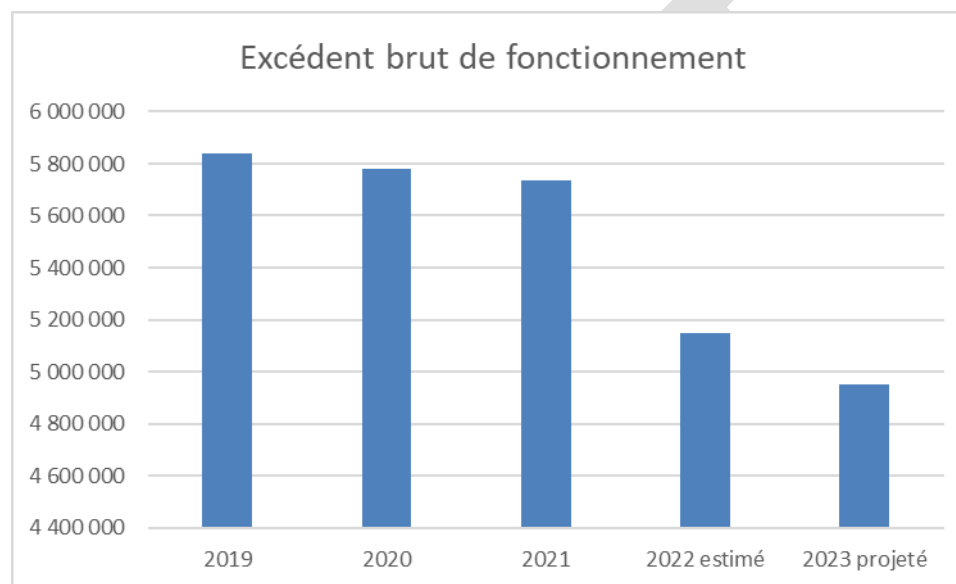
La hausse des frais financiers portés par le budget principal est due d'une part à un emprunt adossé à l'inflation, et d'autre part à des emprunts structurés qui voient leurs taux évoluer en fonction des parités de monnaies (euro/dollar/franc suisse). Ces évolutions restent difficiles à anticiper mais un surcoût de 100 000 à 200 000 euros est probable.

Les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes constituent l'essentiel des charges exceptionnelles : elles ne devraient pas connaître d'évolutions très marquées. La principale différence vient de la dissolution du budget annexe forêts, désormais intégré dans le budget principal.

Enfin, la Ville poursuit sa logique de constitutions de provisions pour couvrir les différentes catégories de risques : emprunts structurés, impayés, contentieux, moins-values sur cessions, etc. L'enveloppe indicative annuelle est de 70 à 100 000 euros.

1.3/ Les principaux ratios

L'excédent brut de fonctionnement (EBF) correspond à la différence entre les produits et les charges de gestion avant prise en compte des charges financières. Il permet de mesurer la marge dégagée par le fonctionnement courant de la collectivité.

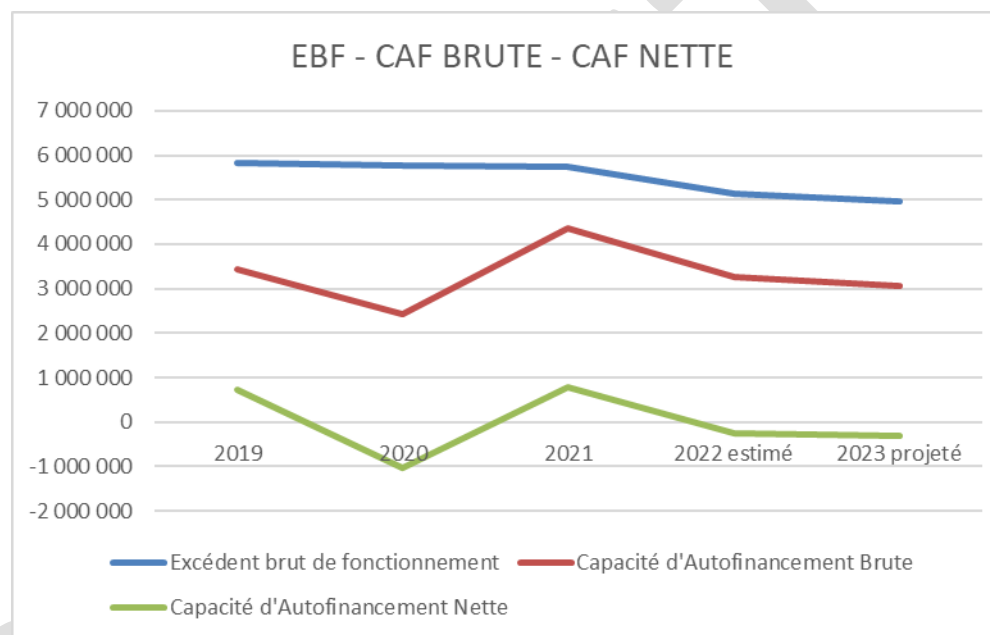


L'EBF oscille depuis plusieurs années entre 5,7 et 5,9 millions d'euros. Avec les conséquences de la crise actuelle, l'EBF 2022 devrait reculer de plus de 700 000 euros.

La poursuite des tensions inflationnistes et des tensions sur le marché de l'énergie devrait accentuer cette tendance en 2023 : les recettes étant moins dynamiques que les dépenses, l'EBF 2023 devrait repasser sous la barre des 5 millions d'euros.

L'autofinancement brut (CAF brute) correspond à l'excédent brut retraité du résultat financier (intérêts de la dette essentiellement) et des produits et charges exceptionnels.

La CAF Brute devrait reculer de plus d'1 million d'euros en 2022, et de près d'1,5 million d'euros en 2023.



L'autofinancement net (CAF nette) correspond à la CAF brute à laquelle sont déduites les annuités en capital des emprunts.

La CAF nette devrait repasser légèrement en territoire négatif pour ces deux exercices et redeviendrait positive dès 2024.

2/ Section d'investissement

2.1/ Recettes d'investissement du budget 2022

Les ressources propres de la section d'investissement devraient approcher les 4,30 millions d'euros au Budget Primitif 2023 :

- 795 000 euros de FCTVA ;
- 3,5 millions d'opérations d'ordre entre sections (040-042 et 021-023) ;
- 30 000 euros de produits de cessions

La Ville de Saint-Dié devrait percevoir plus de 750 000 euros de subventions d'investissement pour cofinancer les projets 2023.

Le produit de la taxe d'aménagement sera prévu au budget 2023 à hauteur de 85 000 euros.

250 000 euros de recettes sont également prévus au titre du remboursement par la Communauté d'Agglomération d'emprunts liés aux compétences Eau et Assainissement.

Enfin, pour couvrir son besoin de financement, la ville va recourir à un emprunt de 3 millions d'euros en 2023. Le niveau de cet emprunt permettra de respecter le rythme de désendettement programmé sur le mandat, fixé à 1 million d'euros par an.

2.2/ Projets majeurs 2023 - 2025

La section qui suit présente les principaux projets programmés par la Ville pour la période 2023 à 2025. Une partie des opérations présentées correspond à des projets en cours depuis 2022. La ville dispose d'environ 5,5 millions d'euros par an à affecter aux dépenses d'investissement.

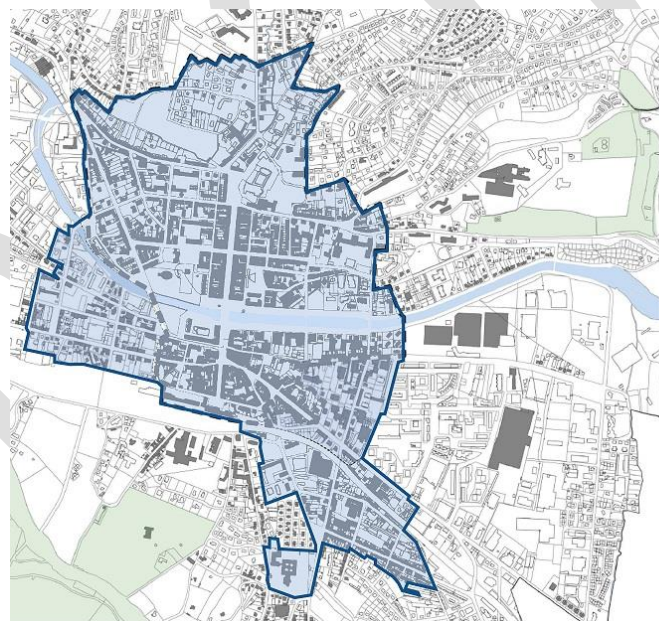
REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE

Programme action cœur de ville

La convention cadre Action Cœur de Ville a été signée en 2018 pour une durée de 6 ans et demi, soit jusque fin 2024. L'Etat a annoncé la prolongation du programme jusque 2026, selon des modalités à définir. Le programme ACV a pour objectif la redynamisation du centre-ville en agissant sur l'habitat, le commerce, l'espace public, l'accès aux services publics et la mobilité.

Certaines actions relevant de cette programmation ont déjà été menées à bien. On peut citer l'aménagement du Jardin Simone Veil ou du parvis de l'usine Claude et Duval, la réalisation du Skate Park, la mise en place d'un plan de soutien aux commerces (aide aux loyers), etc.

Les porteurs de projets des opérations « labellisées » ACV bénéficient de soutiens financiers massifs, notamment sur le volet habitat, dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU).



PROPOSITION
DE PÉRIMÈTRE
OPAH-RU



Cette opération, conventionnée dans un premier temps sur la période 2020-2024 rencontre un succès indéniable avec 115 dossiers montés par le service instructeur (porté en régie par la Communauté d'Agglomération). Ces dossiers représentent un montant de travaux de plus de 6,7 millions d'euros financés à hauteur de 2 682 900 €¹ par des aides publiques, décomposées de la manière suivante :

- Ville de Saint-Dié-des-Vosges : 809 820 €
- ANAH : 996 242 €
- Action Logement : 294 302 €
- Département des Vosges : 363 036 €
- Région Grand Est : 219 500 €

Tous types de travaux peuvent être réalisés, pour adapter les logements aux besoins et souhaits actuels, et offrir un parcours résidentiel complet sur Saint-Dié-des-Vosges : création d'espaces extérieurs (terrasses), remise à neuf de logements vacants « au goût du jour »



Tous les types de bâti du centre-ville peuvent être concernés dès lors qu'ils se trouvent dans le périmètre concerné, qu'il s'agisse d'immeubles de la Seconde Reconstruction en rive droite ou d'immeubles plus anciens en rive gauche.

¹ Chiffres arrêtés au 31/08/2022



Une campagne de communication sera menée courant 2023 pour inciter les propriétaires à réaliser certains types de travaux financés dans le cadre du règlement d'intervention, mais peu réalisés jusqu'alors, comme par exemple les ravalements de façades sur l'axe Gare-Cathédrale.

Par ailleurs, cet exercice verra la finalisation de projet engagés depuis plusieurs années : Pôle d'Échanges Multimodal et la rue de la Meurthe notamment, mais aussi la Boussole.



L'année 2023 verra également le début de travaux sur des axes structurants du centre-ville comme la rue de la Ménantille, laquelle dessert notamment le nouveau Pôle de formation UIMM (centre de formation des apprentis de l'industrie), inauguré en septembre 2022.

Cette nouvelle implantation en centre-ville est un atout important pour le territoire, en permettant la formation d'une centaine de personne par an, du CAP au BTS, pour répondre aux besoins des entreprises du territoire.



AMENAGEMENTS URBAINS

Chaque année, la ville consacre des sommes importantes à l'entretien et à l'amélioration de la voirie et du cadre de vie, soit en conduisant des travaux ponctuels, soit en lançant des opérations plus globales d'aménagement.

➤ Travaux d'Aménagement rue de la Ménantille

Estimation du montant de travaux : 743 000 € TTC

- **Financeurs :** DSIL - CD88
- **Planning :** lancement des marchés et début des travaux au 1er semestre 2023

L'aménagement de cette rue consiste à reprendre l'ensemble de la voirie en réalisant les stationnements non plus directement sur la chaussée mais en encoche le long de celle-ci, ce qui permettra d'améliorer la sécurité en diminuant la vitesse.

Les deux trottoirs seront mis en conformité à la réglementation PMR avec une largeur de 1,80 m à 1,90 m. Des dalles podotactiles seront mises en places pour matérialiser les traversées piétonnes.

Des poches d'espaces verts seront réalisés le long de la chaussée et des plantations réalisées.

Dans cette rue, l'éclairage public actuel sera entièrement remplacé par des LED.

Les câbles électriques et de téléphonie/fibre en aérien seront enfouis.

Un itinéraire cyclable sera aménagé pour favoriser les mobilités douces.

Réseaux humides

Là aussi des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales et d'eaux usées seront réalisés en lien avec la Communauté d'Agglomération. Ces coûts ne sont pas intégrés au chiffre annoncé plus haut.

➤ Travaux d'Aménagement rue du 12^{ème} Régiment d'Artillerie

Estimation du montant de travaux : 982 000 € TTC

- **Financeurs :** CD88
- **Planning :** Lancement des marchés et début des travaux au 1er semestre 2023

L'opération va porter sur la reprise de l'ensemble de la voirie (820 mètres pour une largeur de 6 à 8,5 mètres) et des trottoirs qui seront mis en conformité avec la réglementation PMR (personnes à mobilité réduite).

Le réseau d'éclairage public sera traité dans le cadre du Contrat de Performance Energétique (voir plus bas).

Des traitements ponctuels des réseaux humides (fuites, etc.) seront également réalisés.

BÂTIMENTS SCOLAIRES

Végétalisation des cours d'écoles

La Ville va poursuivre la végétalisation des cours d'écoles. Après les groupes scolaires Fernand BALDENSPERGER et Gaston COLNAT, ça sera au tour de l'école Claire GOLL de bénéficier du réaménagement partiel de sa cour de 1 750 m².

Coût de l'opération : 60 000 € TTC dont un tiers porté en régie par les services de la ville.

Rénovation et équipement des écoles

La ville va poursuivre les travaux de rénovation des écoles, leur mise aux normes (sécurité, accessibilité) et l'amélioration de leur efficacité énergétique.

Toujours dans ce souci d'investir pour l'école, la ville a répondu à l'appel à projet lancé par l'Éducation Nationale pour un socle numérique à l'école élémentaire. Elle pourra ainsi bénéficier d'une subvention pour l'acquisition d'Écran Numérique Interactifs (en remplacement des TBI de 1ère génération acquis en 2011-2012) et la mise en place d'un Environnement Numérique de Travail (E.N.T) pour tous les élèves d'élémentaires des écoles publiques déodatennes.

Coût de l'opération : 200 000 € TTC.



BATIMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rénovation des équipements sportifs

La ville maintient son enveloppe annuelle de plus de 100 000 euros dédiée à l'entretien et la mise à niveau des équipements et des bâtiments sportifs.

Le travail va se poursuivre avec la Communauté d'Agglomération pour identifier les équipements qui sont d'intérêts communautaires.

VIDEOPROTECTION

Poursuite du déploiement – année 2023

La Ville poursuit le déploiement de son réseau de vidéoprotection et le renouvellement/modernisation des équipements déjà en place. 91 000 euros de crédits seront prévus dans le budget 2023.

Ces investissements bénéficient du soutien de l'Etat par le biais du FIPD (fonds interministériel de prévention de la délinquance).

BUDGET PARTICIPATIF

Pour la 3^{ème} année, la Ville va faire vivre un budget participatif doté d'une enveloppe de 100 000. Les projets doivent répondre à l'une des nombreuses thématiques éligibles : préservation de la biodiversité, aménagement ou de l'amélioration d'équipements et de la voirie, développement de la mobilité douce, de la solidarité, etc...

En 2022, 16 dossiers ont été réceptionnés. 7 projets répondaient effectivement aux critères fixés dans le règlement, 6 ont été retenus :

- Éclairage promenade quais de la Meurthe (2 000€)
- Installation de toilettes au skatepark (24 000€)
- Problème de sécurité routière rue de la Crenée (25 000€)
- Rue des travailleurs : sécurisation du stop (2 000€)
- Changement de sens de circulation rue Maurice Jeandon (1 000 €)
- Consolidation du sentier de descente du bois de gratin (5 000€)
- Mise en sens unique d'une partie de la rue des Alliés (5 000€)

Le budget participatif est reconduit en 2023 avec une enveloppe de 100 000 euros.

ECLAIRAGE PUBLIC :

lancement d'un Contrat de Performance Energétique

Montant de travaux : 475 000 € TTC par an

Financeurs : DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et CEE (Certificats d'Economie d'Energie)

Début des travaux : 2023 pour une durée de 9 ans

Le marché de Conception, Réalisation, Exploitation et Maintenance (CREM) arrivera à son terme en juillet 2023 et sera remplacé par un Contrat de Performance Energétique (CPE) d'une durée de 9 ans, portant sur l'éclairage public, la mise en valeur des bâtiments, la signalisation tricolore, l'éclairage sportif extérieur, les bornes foraines et les illuminations festives.

Le montant de travaux prévisionnel est estimé à 4,275 millions d'euros pour la tranche ferme (475 000 euros par an) et à 6,345 millions d'euros avec les tranches optionnelles (705 000 euros par an), avant négociation et hors subventions, pour un objectif de réduction des consommations d'énergie de 58 %.

BUDGETS ANNEXES

Depuis plusieurs années, la Ville réduit le nombre de ses budgets annexes afin que le budget principal soit, au maximum, le reflet des comptes de la commune.

Nous serons passés de 10 à 4 budgets annexes entre 2014 et 2023 (5 en 2022) : le budget annexe forêts sera clôturé au 31 décembre 2022. Les activités portées par ce budget seront désormais suivies en comptabilité analytique dans le budget principal.

Il restera donc au 1^{er} janvier prochain :

- Deux budgets pour isoler des activités commerciales : budgets Parking du Marché et Locations Commerciales. La clôture de ces budgets est à l'étude ;
- Un budget retraçant la gestion du centre aqualudique AQUANOVA AMERICA (budget BIC) ;
- Un budget pour suivre la commercialisation du stock de terrains dans les zones d'activités.

❖ Budget Bâtiments Industriels et Commerciaux – AQUANOVA

Il s'agit du plus important budget annexe : il pèse pour environ 8 % des crédits votés.

La majeure partie des dépenses concernent le contrat de partenariat public-privé signé avec Aquadié pour la construction et l'exploitation du centre aqualudique. L'actualisation de ces dépenses repose sur des indices en grande partie liés à l'inflation : le coût de ce contrat est donc attendu en hausse en 2023 (+ 4 %, soit 110 000 euros).

La ville porte en direct les dépenses liées aux fluides : les charges de chauffage sont attendues en très nette hausse (+ 9,5 % soit + 30 000 euros) dans un contexte d'envolée des prix de l'énergie, envolée toutefois partiellement neutralisée par le réseau de chaleur alimenté en biomasse.

Depuis que cet équipement sportif est reconnu d'intérêt communautaire, le déficit de ce budget annexe est couvert par la Communauté d'Agglomération mais cette participation est déduite des Attributions de Compensation de la ville. La Communauté d'Agglomération prend toutefois à sa charge, une partie des dépenses liées à l'accueil des scolaires et à l'uniformisation du tarif à tout le territoire : la participation de l'Agglomération représente près du tiers du déficit du centre aqualudique.

Contrairement à ce qui se pratique sur d'autres territoires, il n'est pas envisagé de fermeture temporaire du centre pour compenser la hausse de la facture énergétique.

❖ Budget annexes PARKING DU MARCHÉ

Ce budget retrace les dépenses d'exploitation du parking (fluides, maintenance, remboursement de l'emprunt) et les recettes (redevances de stationnement). Cet équipement est structurellement déficitaire d'environ 100 000 à 120 000 euros par an. Le déficit augmente régulièrement compte tenu du vieillissement de l'équipement.

L'automatisation du parking en cours devrait permettre à la Ville de réduire ses charges de fonctionnement.

❖ Budget annexe ZAC (Zone d'Aménagement Concerté)

Ce budget annexe permet de retracer la commercialisation des terrains suite à l'aménagement des zones d'activités (Herbaville, Grandes Croisettes, Helleuile, etc.). En théorie, ce budget annexe ne peut être fermé que lorsque tout le stock de terrains est commercialisé.

L'entreprise OREST s'est portée acquéreuse en 2021-2022 de 50 000 m² de terrains à HEBAVILLE pour y implanter un site de production.

❖ Budget annexe LOCATIONS COMMERCIALES

Ce budget annexe retrace les charges et produits liés à la mise en location par la collectivité de locaux professionnels tels que CAP 6, l'Hôtel de Police ainsi que les locations de salles municipales.

Comme pour le parking du marché, la subvention du budget principal devrait augmenter dans les prochaines années avec l'accroissement des frais d'entretien et de maintenance des bâtiments.

Un dialogue va s'engager avec la Communauté d'Agglomération pour étudier la pertinence du transfert de CAP 6 et de l'Hôtel de Police au titre de la compétence « économie » de l'intercommunalité. En cas de transfert, la Ville pourra ensuite engager la clôture de ce budget annexe qui aura été vidé de 90 % de sa substance.

STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE

Sauf mention contraire, les données relatives à la dette sont des données consolidées tous budgets.

Le poids de la dette reste extrêmement lourd pour la Ville :

- En capital : la charge serait de 4,23 millions d'euros en 2023,
- En intérêts : 1,97 millions d'euros attendus en 2023.

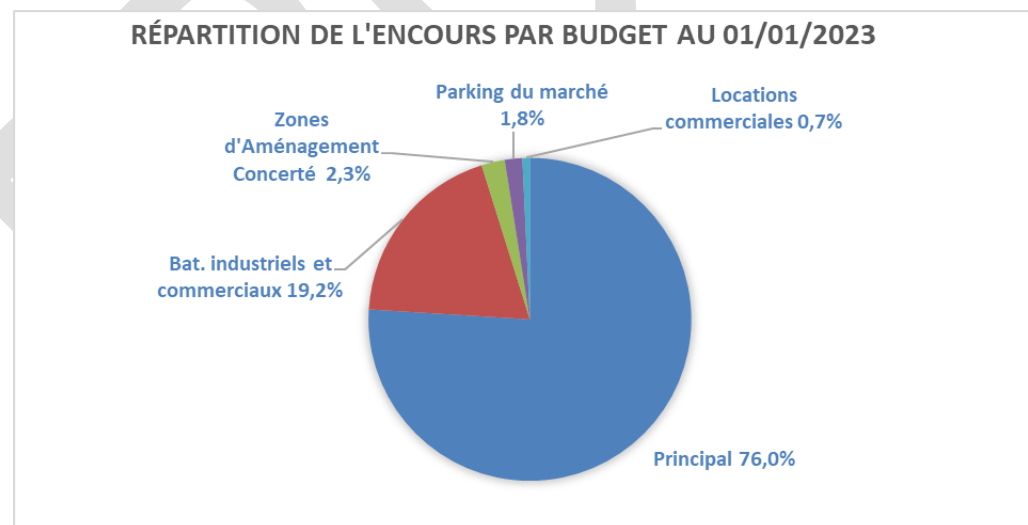
Il faudra attendre 2027/2028 pour tourner la page des emprunts structurés et de leurs conséquences désastreuses pour les finances de la collectivité, et 2032/2033 pour voir le poids de la dette devenir significativement plus faible.

Généralités

La dette de la ville comporte 47 emprunts répartis auprès de 10 prêteurs différents.

2 budgets concentrent 95 % de la dette : le budget principal (76 %) et le budget annexe BIC AQUANOVA (19 %).

Les trois autres budgets annexes cumulent un faible endettement : moins de 5 % de l'encours.



Emprunt 2022

La Ville avait choisi de lancer sa consultation auprès des banques dès le premier trimestre 2022 ce qui lui a permis de se financer auprès du Crédit Mutuel à des conditions qui restaient très favorables.

Caractéristiques de l'emprunt souscrit :

- Montant total : 3 000 000 euros
- Durée : 20 ans
- Amortissement : Remboursement progressif du Capital / Echéances fixes
- Taux d'intérêts annuel : 0,95 %, taux fixe.

La ville poursuit sa logique en matière de gestion de dette :

- Diminution du stock de dette d'au moins 1 million d'euros par an,
- Remplacement progressif des emprunts structurés risqués et coûteux par des emprunts à taux fixes à coût beaucoup plus faible.

Structure de la dette

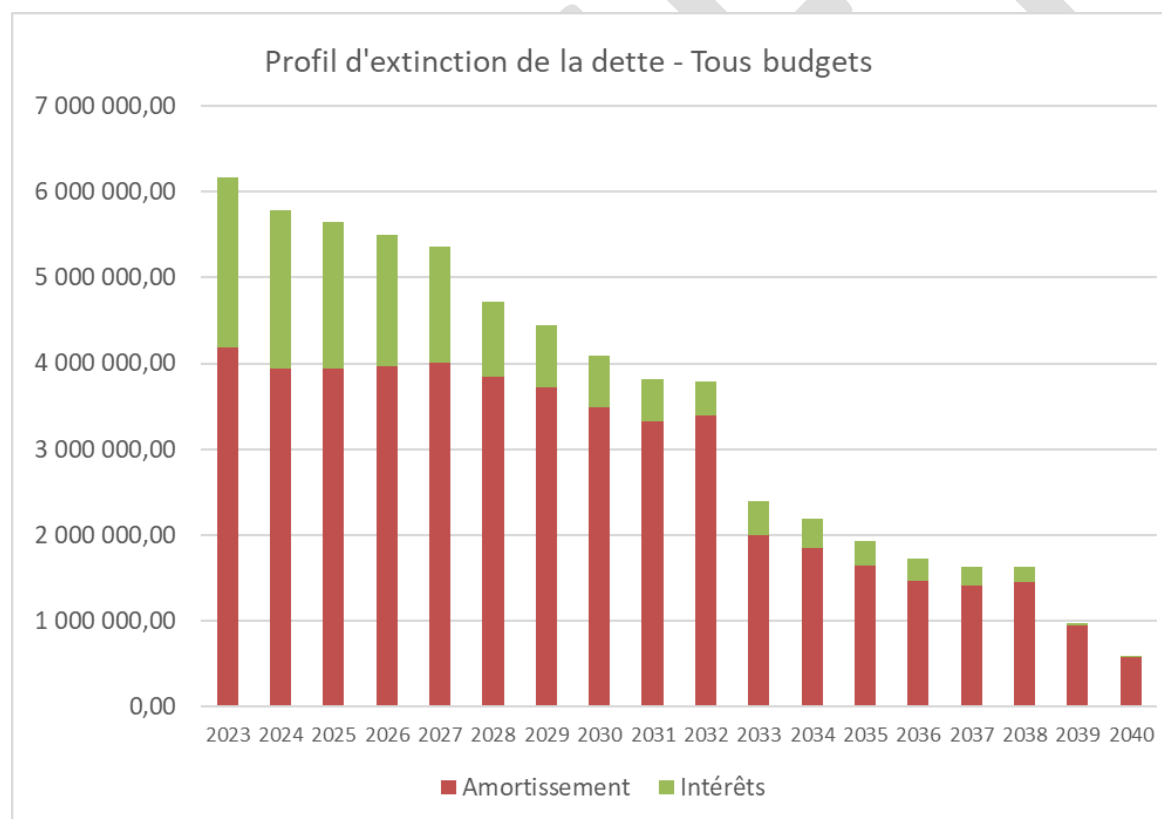
La part des emprunts à taux fixe, les plus sûrs pour la collectivité, représente désormais 72,6 % du capital restant dû. Les emprunts structurés ne représentent plus que 24,1 % du CRD.

Structure par type de taux		1er janvier 2023
Type	Capital restant dû	%
Fixe	35 797 693,38	72,59%
Structuré	11 874 197,97	24,08%
Indexé	1 641 111,34	3,33%
Total	49 313 002,69	100,00%

Profil d'extinction de la dette actuelle

Le montant des annuités, tous budgets confondus, devrait être de 6,2 millions d'euros en 2023. Il convient toutefois d'être prudent car cette estimation repose sur une « normalisation » progressive de l'emprunt toxique dont le taux redescendrait à 23 % en 2023, au lieu de 31,5 % attendu en 2022.

Le coût de la dette devrait ensuite se stabiliser pendant 4 ans autour de 5,9 et 6 millions d'euros, en intégrant un nouvel emprunt de 3 millions d'euros par an. Cette projection dépendra des taux des nouveaux emprunts souscrits par la Ville, et de l'évolution des taux applicables aux emprunts structurés.



3.3/ Les emprunts structurés

Le capital restant dû pour les quatre prêts structurés faisant l'objet de contentieux sera de 10,21 millions d'euros au 1^{er} janvier prochain.

Le coût de ces emprunts a une nouvelle fois évolué défavorablement en 2022 : les perturbations sur les marchés financiers ont fait bondir le taux de l'emprunt DCL-0349 à 31,5 % (estimation) entraînant un surcoût de près de 200 000 euros pour la Ville. L'emprunt DCL-0352, avec un taux à 8,8 %, entraîne un surcoût de 120 000 euros. A l'inverse, le contrat DCL-0351 voit son taux d'intérêt plonger à 0,12 % réduisant le coût de la dette de 104 000 euros.

Fiche	Banque	Indice	Durée résiduelle	Encours	Taux éch.
DCL-0349	Dexia Crédit Local	Taux Structuré	10	2 551 639,75	31,52 + 197 K€ d'intérêts par rapport à 2021
DCL-0350	Dexia Crédit Local	Taux Structuré	10	2 551 639,66	4,43 stable
DCL-0351	Dexia Crédit Local	Taux Structuré	10	2 551 639,66	0,12 - 104 K€ d'intérêts par rapport à 2021
DCL-0352	Dexia Crédit Local	Taux Structuré	10	2 551 639,65	8,80 + 120 K€ d'intérêts par rapport à 2021
Total				10 206 558,72	

L'emprunt structuré contracté auprès de la Caisse d'Epargne aura un capital restant dû de 0,9 millions d'euros au 1^{er} janvier prochain :

Fiche	Banque	Indice	Durée résiduelle	Encours	Taux éch.	
CE-0348	Caisse d'Epargne	Taux Structuré	7	900 209,13	5,02	- 90 K€ d'intérêts par rapport à 2021

La Ville avait choisi de ne pas recourir à une sécurisation transactionnelle proposée par la banque en 2020 : cette stratégie s'avère payante puisque les taux appliqués aux échéances trimestrielles 2022 sont inférieures aux prévisions et orientées à la baisse (T1 : 11,93% / T2 : 7,18% / T3 : 5,02%) et s'avèrent nettement moins onéreuses que la transaction proposée à l'époque.

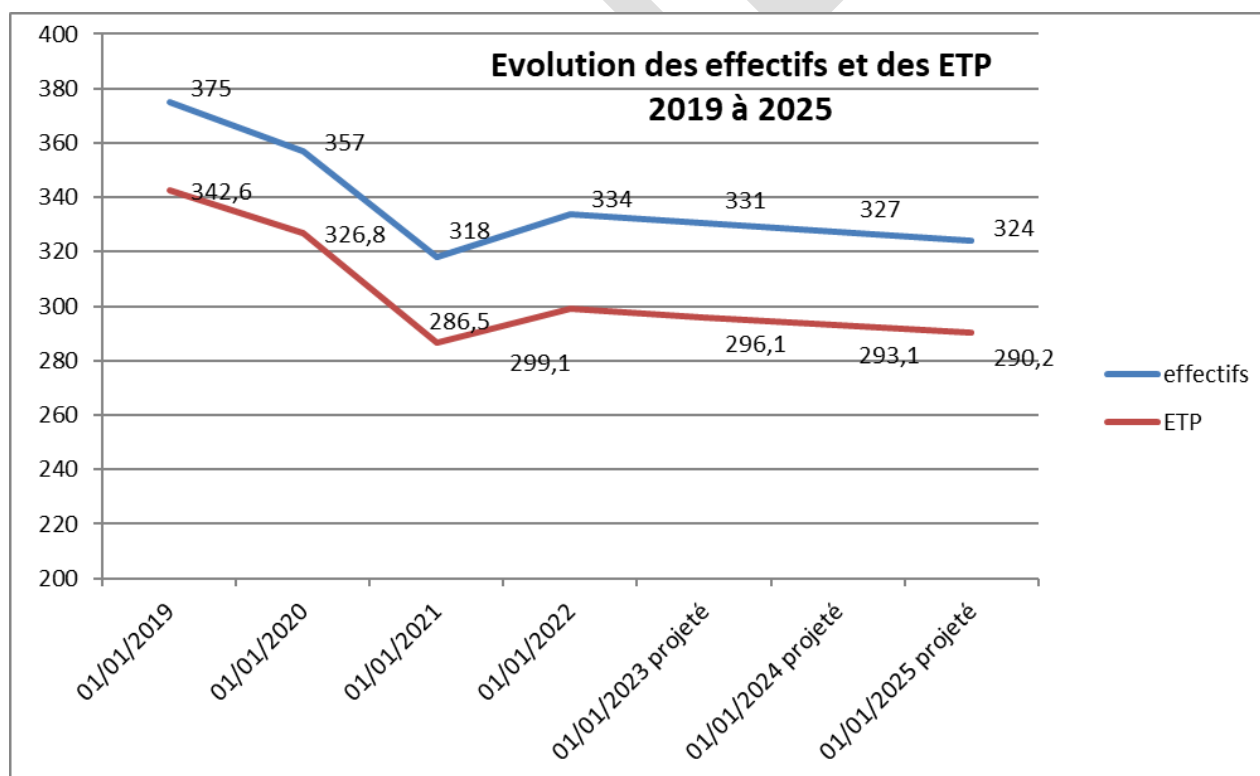
LE PERSONNEL

1 / Effectifs

En septembre 2022, la Ville de Saint-Dié-des-Vosges employait 324 agents, soit 294,4 Equivalents Temps plein (ETP), tous statuts confondus.

Le rebond constaté au 1^{er} janvier 2022 correspond aux transferts de personnel de la Caisse des Ecoles, réintégré dans les effectifs de la Ville.

En l'absence de projets de transferts de compétences ou de mutualisations de services, les effectifs devraient peu évoluer dans les prochaines années. Les départs en retraite vont s'accélérer : leur remplacement partiel devrait conduire à une décreue des effectifs de l'ordre de 1 % par an.

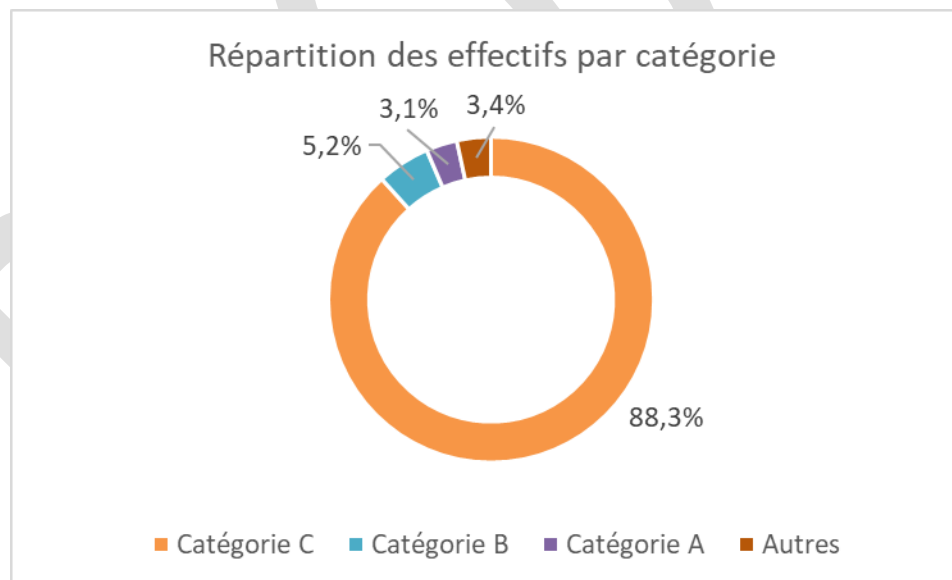


Les effectifs comptent 52 % de femmes pour 48 % d'hommes. 73% des agents travaillent à temps plein. 74,7 % des agents sont titulaires, 20,4 % sont contractuels, 4,9 % sont sous statuts spécifiques (Contrats aidés, apprentisé, etc).

L'âge moyen des agents de la collectivité est de 45 ans : 47 pour les femmes et 43 pour les hommes.
 20 personnes ont plus de 60 ans : 12 femmes et 8 hommes.

Profils	Age minimum	Age moyen	Age maximum
Titulaires	20 ans	50 ans	64 ans
Contractuels de droit public	17 ans	34 ans	69 ans
Contractuels de droit privé	15 ans	26 ans	58 ans
Autres	54 ans	54 ans	55 ans

Les agents de catégorie C représentent 88 % des effectifs.

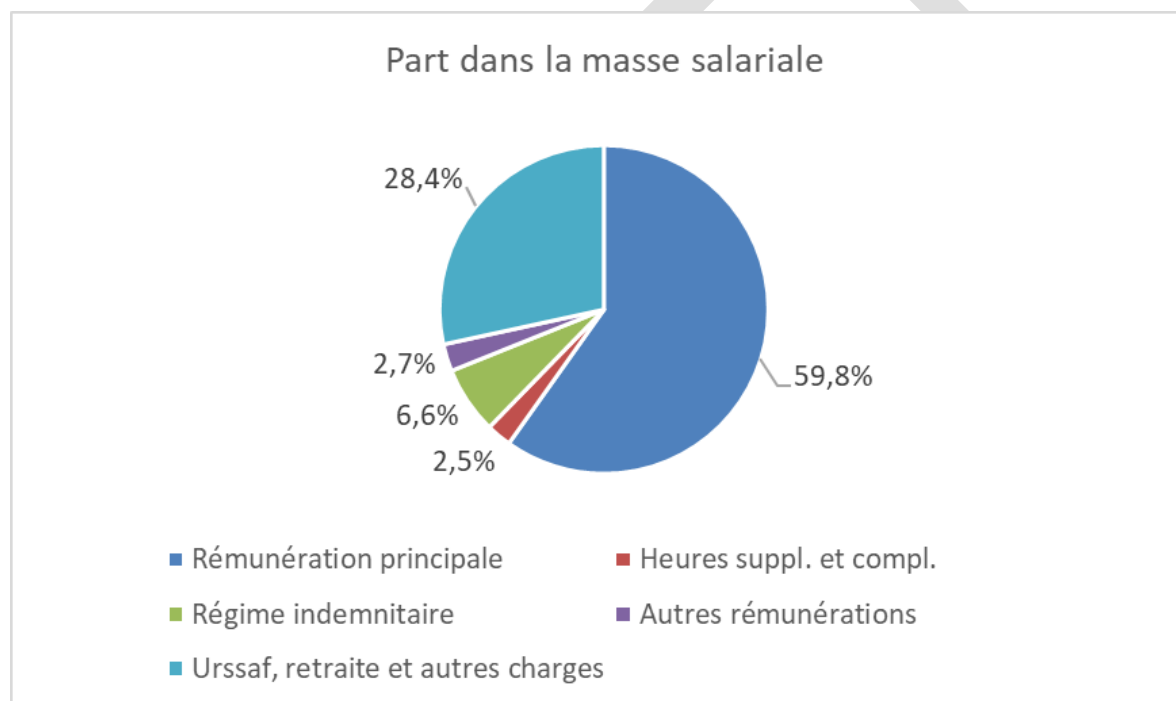


2/ Structure des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'inscrivent en hausse en 2022, dans un contexte inflationniste : elles devraient dépasser 11,1 millions d'euros en 2022.

Le traitement indiciaire représente 59,8 % de la masse salariale. Le régime indemnitaire pèse pour 6,6 % des dépenses, les heures supplémentaires et complémentaires comptent pour 2,5 % du total.

Les cotisations (URSSAF, retraite, etc.) représentent 28,4 % des dépenses de personnel.



3/ L'évolution prévisionnelle à 3 ans.

Les charges de personnel croissent en 2022, principalement sous l'effet de la hausse de la valeur du point d'indice (+3,5% en juillet 2022), les revalorisations successives du smic et les négociations salariales liées à l'application des 1607 heures.

Cette hausse va se poursuivre en 2023 : hausse du point en année pleine, revalorisation de la grille des agents de catégorie B, nouvelles hausses du SMIC probables pour cause d'inflation, etc. Malgré la poursuite des efforts de gestion, la hausse globale des dépenses de personnel devrait dépasser 400 000 euros en 2023 portant le budget à plus de 11,5 millions d'euros.

L'année 2024 devrait marquer une dernière année de hausse, plus modérée. Par la suite, l'effet inflation sur les salaires devrait s'atténuer : compte tenu de la pyramide des âges et du nombre important de départs en retraite, la courbe devrait s'inverser et la masse salariale devrait décroître à nouveau.

